PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 10 décembre 2022 à 12 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay en salle
- la conseillère madame Nathalie Lanthier en salle
- la conseillère madame Mélissa Morin en salle
- la conseillère madame Kim Jones par visioconférence
- le conseiller monsieur Paul Gauthier en salle
- le conseiller monsieur Danny Raymond en salle
- la conseillère madame Valérie Camiré en salle

formant quorum sous la présidence du maire monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est aussi présente.

2022-12-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2022**

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 10 décembre 2022 à 12 h 34.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

QUE la séance soit publicisée, dès que possible, sur son site Internet et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-12-02 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication du refinancement du *Règlement d'emprunt numéro 284-09*
4. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billet au montant de 159 400 $ qui sera réalisé le 13 décembre 2022
5. Placement de 1,2 millions auprès de la *Caisse de Vaudreuil-Soulanges* pour une période de 3 ans
6. **Période de questions**
7. Levée de la séance extraordinaire

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-12-03 **ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 284-09**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 décembre 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 décembre 2022
Montant :	159 400 $		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint Télesphore a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 décembre 2022, au montant de 159 400 $;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

28 400 $	4,99000 %	2023
30 000 $	4,99000 %	2024
31 800 $	4,99000 %	2025
33 600 $	4,99000 %	2026
35 600 $	4,99000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,99000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

28 400 $	5,05000 %	2023
30 000 $	4,85000 %	2024
31 800 $	4,75000 %	2025
33 600 $	4,75000 %	2026
35 600 $	4,75000 %	2027

Prix : 98,53100 Coût réel : 5,30738 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la *Caisse Desjardins de Vaudreuil Soulanges* est la plus avantageuse ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Saint Télesphore accepte l'offre qui lui est faite de *CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL SOULANGES* pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2022 au montant de 159 400 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 284 09. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-12-04 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 159 400 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 DÉCEMBRE 2022**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite emprunter par billets pour un montant total de 159 400 $ qui sera réalisé le 13 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
284-09	159 400 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 décembre 2022 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	**28 400 $**	
2024	**30 000 $**	
2025	**31 800 $**	
2026	**33 600 $**	
2027	**35 600 $**	**(à payer en 2027)**
2027	**0 $**	**(à renouveler)**

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-12-05 **PLACEMENT DE 1,2 MILLIONS AUPRÈS DE LA *CAISSE DE VAUDREUIL-SOULANGES* POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS**

Il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le placement de 1,2 millions auprès de la *Caisse de Vaudreuil-Soulanges* pour une période de 3 ans.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-12-06 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire du 10 décembre 2022 soit levée à 12 h 36.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Le maire,

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim,

_____ _____

David McKay Danielle Glode